essentielle d'enregistrer et de noter les résultats obtenus par les diverses agences en Afrique même.

ampleur. Avec le recul du temps, ce ne sont pas ces lacunes qui frappent mais bien l'extraordinaire solidarité qui s'est manifestée au sein de toutes les organisations, publiques comme privées, pour bâtir rapidement et efficacement des réseaux interdépendants capables d'aider rapidement et sans pertes appréciables les populations visées.

Les diverses ententes conclues entre le gouvernement du Canada, « Secours d'urgence à l'Afrique » et les ONG bénéficiaires sont toutes assorties d'une série de clauses relatives à la vérification, à l'inspection et aux rapports à soumettre. Nous n'avons rien négligé pour que ces clauses soient scrupuleusement observées. Tout laisse croire que les fonds ont effectivement été utilisés à bon escient et conformément aux règles d'une saine gestion. Quant aux résultats, les conclusions préliminaires dont nous pouvons disposer révèlent qu'en moyenne ceux obtenus par les ONG sont remarquables. La plupart des problèmes que nous avons pu observer au niveau des ONG sont largement attribuables à la faiblesse des réseaux de communication entre, d'une part, les organismes canadiens et leur bureau chef ici au pays et, d'autre part, leurs représentants là-bas, en Afrique. Il faudrait donc dès lors prévoir pour l'avenir, en cas de situation ou de crise de même nature, de meilleurs moyens de communication, de façon à éviter les insuffisances et les carences dont nous avons été témoins.

Les efforts déployés tant par les pays d'Afrique que par les pays donateurs de la communauté internationale sont désormais de plus en plus axés sur le processus de redressement de l'Afrique. Les programmes canadiens d'aide d'urgence sont d'ores et déjà repensés dans ce sens et les organismes de bénévoles sont encouragés à faire de même. Pour les y aider, le gouvernement du Canada annonçait en mai dernier la création d'un « fonds de redressement » de 18 millions de dollars. À l'inverse du « fonds de contrepartie » qui l'avait précédé, ce fonds de redressement ne prévoit aucune formule de contribution paritaire. On a préféré confier au conseil d'administration de « Secours d'urgence à l'Afrique » le soin de déterminer comment répartir l'assistance financière entre les divers organismes. Les secours, sans être exclus pour autant, n'ont donc plus la priorité absolue.

En posant ces gestes d'aide, la population canadienne était tout à fait justifiée de chercher à obtenir toutes les assurances et toutes les garanties possibles à l'effet que son effort atteignait effectivement les populations auxquelles il